



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 08 novembre 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
11	Délibération
10	09

L'an deux mille vingt-trois et le 08 novembre 2023, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

Absents : Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE.

Absents représentés : Madame Audrey VIGUIE-BOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 30/10/2023

Date d'affichage : 30/10/2023

Madame **Régine RIGAL** a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION AU MAIRE A DEPOSER UNE CANDIDATURE AUPRES DE LA SAFER OCCITANIE_DE_2023_060

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAFER Occitanie a transmis, le 07/11/2023, un appel de candidature pour le dossier référencé sous le numéro XA 12 23 0000 01, relatif à la vente de plusieurs parcelles figurant au cadastre de la commune de Colombières et de la commune de Belcastel, parmi lesquelles sont incluses les parcelles cadastrées :

- section A n° 103, lieu-dit Paraire à Belcastel
- section AK 23 lieu-dit Verdun et la Plane à Colombières (acquisition partielle d'environ 1000 m² de cette parcelle à soumettre à division cadastrale).

Il s'agit là de deux parcelles respectivement en nature de sols et vergers. La parcelle située sur la commune de Colombières est classée en zone N par le Plan Local d'Urbanisme de la collectivité et la parcelle sise sur le territoire de Belcastel est soumise au RNU.



Au vu de la situation de ces parcelles, il y aurait donc un intérêt à les acquérir afin d'effectuer des régularisations foncières de chemins ruraux, des aménagements d'espaces collectifs ainsi que des travaux de réhabilitations de bâtiments à destiner à l'incrémentation des locaux à mettre à disposition des services communaux et/ou des associations locales.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à présenter une candidature à la SAFER Occitanie pour l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 103, lieu-dit Paraire à Belcastel et section AK 23, lieu-dit Verdun et la Plane à Colombiès (acquisition partielle d'environ 1000 m² de cette parcelle à soumettre à division cadastrale).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.141-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'appel de candidature pour le dossier référencé sous le numéro XA 12 23 0000 01, reçue et affiché en date du 07/11/2023 ;

Vu le plan cadastral ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et transmettre à la SAFER Occitanie la candidature de la commune de Belcastel pour l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 103, lieu-dit Paraire à Belcastel et section AK 23 lieu-dit Verdun et la Plane à Colombiès (acquisition partielle d'environ 1000 m² de cette parcelle à soumettre à division cadastrale).

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 14/11/2023
- publication en date du: 14/11/2023